

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 25 novembre 2024

N° CP-2024-9-8-7

N° applicatif 10839

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Direction

Secrétariat général

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS INTERRELIGIEUX DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'attribuer des subventions de fonctionnement d'un montant global de 2 000 € au titre du Fonds InterReligieux de la Collectivité européenne d'Alsace.

LE DIALOGUE INTERRELIGIEUX, UN MARQUEUR DE L'IDENTITE ALSACIENNE ET UN VECTEUR DE COHESION SOCIALE

Les pratiques religieuses sont nombreuses en Alsace et le dialogue interreligieux est un marqueur de l'identité culturelle soutenu par les deux anciens Départements alsaciens. Ainsi le Département du Haut-Rhin et le Département du Bas-Rhin ont créé des fonds de soutien aux initiatives interreligieuses afin d'accompagner et promouvoir la cohésion sociale. Ces fonds, relevant aujourd'hui de la Collectivité européenne d'Alsace, ont été mis en place afin de soutenir des initiatives interreligieuses et d'accompagner des projets pour favoriser et développer le dialogue interreligieux en Alsace par le partage, le dialogue et des rencontres entre les différentes sensibilités religieuses.

Les projets éligibles sont les manifestations culturelles et festives, les projets d'information, de sensibilisation, de communication, favorisant le dialogue interreligieux et le respect mutuel. Ils doivent associer au moins trois des principales religions présentes en Alsace (catholicisme, protestantisme, judaïsme, islam et bouddhisme) et être portés par des organismes à but non lucratif.

CENTRE PORTE HAUTE DE MULHOUSE

Organisée par le Centre Porte Haute et le Consistoire Protestant de Mulhouse en partenariat avec l'Association Bible et Culture et l'Amitié Judéo-chrétienne de Mulhouse, la conférence débat de Madame Catherine Chalier a eu lieu le 29 octobre 2024 à 20 heures. Cette

conférence a porté sur le thème suivant : « Comment entendre aujourd’hui les récits de la Création ? Que des histoires ? » et a éclairé le public présent sur les sens des récits de la création en ces temps de crises.

Sur avis de la Commission Agglomération Région de Mulhouse, réunie le 8 novembre 2024, il est proposé d’attribuer une subvention de fonctionnement de 350 € au Centre Porte Haute de Mulhouse pour l’organisation d’une conférence débat sur le sens des récits de la création.

GAIC 68 – GROUPE D’AMITIE ISLAMO-CHRETIENNE

Organisée par le Groupe d’Amitié Islamo-Chrétienne de Mulhouse, cette journée interreligieuse aura lieu le 9 novembre prochain avec pour thème : « Chrétiens, musulmans : quels engagements pour la préservation de la Création » et se tiendra dans les locaux de l’AMAL – Association Musulmane d’Alsace à Mulhouse.

Sur avis de la Commission Agglomération Région de Mulhouse, réunie le 8 novembre 2024, il est proposé d’attribuer une subvention de fonctionnement de 800 € au GAIC 68 pour l’organisation d’une journée interreligieuse consacrée aux engagements des chrétiens et des musulmans pour la préservation de la création.

VILLE DE COLMAR

Edité durant plus de dix années par l’ASTI, association colmarienne d’aide, le calendrier interreligieux de Colmar n’a plus été édité durant deux années. Depuis 2024, il est porté par la Ville de Colmar et a pu à nouveau être distribué aux nombreux habitants de Colmar qui l’attendaient et qui le découvrent et le lisent avec intérêt. Véritable outil de connaissance des différents cultes présents à Colmar, il est à nouveau prévu de faire un tirage de 5 000 exemplaires de ce calendrier interreligieux 2025.

Sur avis de la Commission Région de Colmar, réunie le 4 novembre 2024, il est proposé d’attribuer une subvention de fonctionnement de 850 € à la Commune de Colmar pour la création du Calendrier interreligieux de Colmar 2025.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d’attribuer au titre du Fonds de soutien aux initiatives de dialogue interreligieux :
 - une subvention de fonctionnement de de 350 € au Centre Porte Haute de Mulhouse pour l’organisation d’une conférence débat sur le sens des récits de la création ;
 - une subvention de fonctionnement de 800 € au GAIC 68 pour l’organisation d’une journée interreligieuse consacrée aux engagements des chrétiens et des musulmans pour la préservation de la création ;
 - une subvention de fonctionnement de 850 € à la Commune de Colmar pour la création du Calendrier interreligieux de Colmar 2025.
 - De préciser que, par dérogation au règlement budgétaire et financier de la collectivité, les subventions de fonctionnement feront l’objet d’un versement unique dès l’entrée en vigueur de la délibération attributive.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P261</i>	<i>O003</i>	<i>P216E03</i>	<i>T94</i>	<i>(1234) 65-65748-311</i>	<i>1 150 €</i>
<i>P261</i>	<i>O003</i>	<i>P216E03</i>	<i>T94</i>	<i>(1233) 65-657348-311</i>	<i>850 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>2 000 €</i>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

